

Application le 21 septembre 2023 pour les Clients existants avec un abonnement autre que gratuit avant le 7 septembre 2023. Application dès le 7 septembre 2023 pour tout nouveau Client à partir de cette date.

## Conditions Générales d'Utilisation EDUSIGN au 7 septembre 2023

### PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation des logiciels EDUSIGN en mode SaaS (ci-après les « CGU ») sont applicables aux Clients dès leur date d'entrée en vigueur et remplacent les précédentes.

EDUSIGN est une Société par Actions Simplifiée au capital de 1.333,01 €, dont le siège est établi au 1 RUE DU PRIEURÉ 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 064 165.

Les applications mobiles ou web sous la propriété intellectuelle de EDUSIGN, edusign.app, edusign.com et edusign.fr, connus sous le nom de EDUSIGN ou Edusign, sont des Services proposés par la SAS EDUSIGN.

Le Client, après avoir pris connaissance des potentialités, de la finalité, des fonctionnalités, du caractère standard et du mode opératoire du service SaaS identifié au devis, et après avoir eu l'opportunité de (et le temps nécessaire pour) solliciter auprès d'EDUSIGN une présentation détaillée du Logiciel, a décidé de bénéficier de ce dernier. Le Client reconnaît avoir reçu l'ensemble des informations et conseils permettant de prendre la mesure de la proposition d'EDUSIGN et s'être assuré de la conformité du Logiciel à ses besoins.

Il appartient au Client de s'assurer :

- de l'adéquation du Logiciel à ses besoins propres, notamment sur la base des indications fournies dans la documentation qui lui a été présentée ;
- qu'il dispose de la compétence nécessaire pour l'accès aux Services et pour l'utilisation du Logiciel.
- qu'il dispose d'une bande passante et d'un accès au réseau suffisamment dimensionnés pour accéder au Logiciel suivant les pré-requis EDUSIGN.

Il appartient au Client de vérifier, conformément aux usages de sa profession, les résultats obtenus à l'aide du Logiciel.

### 1. DÉFINITIONS

«**Administrateur**» : désigne la ou les personne(s) nommée(s) par le Client parmi ses Utilisateurs en

charge de la gestion des droits et accès au Logiciel et possédant les droits lui permettant d'accéder aux fonctions d'administration.

«**Anomalie**» : désigne, suivant les services de maintenance souscrits, un dysfonctionnement du Logiciel, reproductible par EDUSIGN, empêchant son utilisation conformément à la Documentation.

«**Contrat**» : désigne les CGU, et ses éventuels devis, annexes et bon de commande.

«**Destination**» : désigne l'objet pour lequel le Logiciel a été conçu.

«**Documentation**» : désigne la description des fonctionnalités et du mode d'emploi du Logiciel. Elle est fournie sous forme électronique en langue française. Toute autre documentation est exclue du cadre du Contrat, notamment la documentation commerciale et la documentation de formation.

«**Dysfonctionnement**» : désigne toute difficulté d'accès à la Plate-forme d'Exploitation constatée par EDUSIGN.

«**Logiciel**» : désigne l'ensemble de fonctionnalités d'un ou plusieurs programmes standard et leurs documentations, conçus pour être fournis à plusieurs utilisateurs en vue d'une même utilisation. Dans le cadre des CGU, le Logiciel correspond :

- à la version standard diffusée par EDUSIGN au moment de la signature du devis, hors personnalisations ou autres développements spécifiques ;
- à ses mises à jour ultérieures, le cas échéant.

«**Plate-forme d'Exploitation**» : désigne l'ensemble des matériels, progiciel, système d'exploitation, base de données et environnement fournis par EDUSIGN sur lequel sera effectuée l'utilisation du Logiciel.

«**Services**» : désigne les prestations délivrées par EDUSIGN dans le cadre du Contrat

«**Utilisateur**» : désigne une personne physique ayant accès au Logiciel

«**Client**» : désigne une personne physique ou morale ayant conclu un Contrat ou possédant un abonnement payant avec EDUSIGN en vue de l'accès aux Services de EDUSIGN.

### 2. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (« les CGU

») ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de l'accès aux Services et/ou de l'utilisation du Logiciel. Tout accès aux Services et/ou utilisation du Logiciel suppose la

connaissance des CGU et entraîne leur acceptation irrévocable et sans réserve.

### 3. CONDITIONS D'ACCES AU LOGICIEL

L'accès au Logiciel ne peut s'effectuer qu'au travers du réseau Internet et nécessite au préalable une connexion audit réseau à l'adresse Internet communiquée au Client. Le Client sera seul responsable de sa connexion au réseau Internet et de tous les frais associés notamment les communications téléphoniques.

Le nombre d'Utilisateurs autorisés correspond au nombre d'abonnés définis dans le bon de commande. Chaque Utilisateur a son propre login (code et mot de passe). La gestion des accès se fait par l'intermédiaire de l'Administrateur :

- Création d'Utilisateurs et de login associés (dans la limite du nombre d'utilisateurs défini dans le Contrat).
- Suppression ou modification de login.
- Gestion des règles de sécurité et des droits d'accès pour chaque Utilisateur.

Les Utilisateurs peuvent effectuer une modification de leur mot de passe moyennant une demande sur une des plateformes EDUSIGN ou en demandant à son Administrateur.

### 4. FONCTIONNEMENT ET EXPLOITATION

Modalités d'accès aux Services pour chacun des Utilisateurs :

Les codes d'accès au Logiciel étant déterminés par le Client, EDUSIGN ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage résultant de l'accès au Logiciel par un Utilisateur désigné par le client, ou par un tiers non désigné par le Client et qui aurait eu accès à la suite d'un défaut de confidentialité des codes d'accès imputable au Client

Dans ce cadre, le Client s'engage tant en son nom qu'au nom et pour le compte des Utilisateurs qu'il aura désignés, à informer immédiatement EDUSIGN de toute utilisation des codes d'accès au Logiciel qu'il jugerait frauduleuse.

EDUSIGN s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des Services.

En cas d'incident sur le réseau, EDUSIGN s'oblige à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin de rétablir l'accès aux Services dans les meilleurs délais.

Pour des nécessités techniques, EDUSIGN se réserve le droit, sous réserve d'un préavis de quatre (4) jours calendaires, d'interrompre temporairement tout ou partie des Services. Les interruptions programmées le seront dans la mesure du possible

en dehors des heures de bureau (9h00 à 18h00 heure de Paris). Dans tous les cas elles ne pourront dépasser quatre (4) heures consécutives dans les heures et jours de bureau.

Les équipements EDUSIGN sont prévus pour une exploitation 24h/24.

En cas d'interruption des Services provoquée par la défaillance d'un matériel, EDUSIGN s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour rétablir les Services dans les meilleurs délais.

EDUSIGN se réserve le droit à tout moment de modifier les fonctionnalités du Logiciel.

Dans le cas où le Logiciel ne permettrait plus au Client d'effectuer les actions nécessaires à la réalisation des objectifs attendus par l'utilisation du Logiciel, le Client pourra rompre unilatéralement le contrat dans un délai de un mois sans acquittement du reste des mensualités ou du remboursement des redevances correspondant à la période restant à couvrir.

EDUSIGN assure, dans le cadre des règles de sécurité physique et logique en vigueur au jour de la signature du devis, la protection de l'ensemble de la Plateforme d'Exploitation, des résultats, des traitements et des transmissions effectués, ainsi que des sauvegardes réalisées sur la Plateforme d'Exploitation.

Ces règles de sécurité sont disponibles sur simple demande auprès de EDUSIGN.

### 5. CHANGEMENT DU SERVICE

EDUSIGN innove constamment et trouve des moyens de fournir à nos utilisateurs de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services. Par conséquent, nous pouvons, sans préavis, modifier le Service, ajouter des fonctionnalités, cesser de fournir le Service ou des fonctionnalités du Service à vous ou aux utilisateurs en général, ou créer des limites d'utilisation du Service. Nous pouvons, de manière permanente ou temporaire, résilier, déclasser, suspendre ou interdire votre accès au Service sans préavis et sans responsabilité, pour quelque raison que ce soit, y compris si, selon notre seule appréciation, vous violez une disposition du présent Contrat. Vous pouvez interrompre ou mettre fin à votre utilisation du Service à tout moment, selon les conditions de votre contrat.

### 6. DROITS D'UTILISATION

Le droit d'utiliser le Logiciel est accordé par EDUSIGN au Client pour la durée du Contrat.

Le Logiciel doit être utilisé conformément aux stipulations du Contrat, ainsi qu'aux prescriptions et consignes d'utilisation, de sécurité et de bon fonctionnement contenues dans la Documentation

présentée au Client.

Le Logiciel devra être utilisé conformément à sa Destination, pour les seuls besoins propres du Client, dans la limite du nombre d'Utilisateurs convenu.

Le Client s'engage à solliciter d'EDUSIGN un devis complémentaire s'il a besoin de créer des utilisateurs au-delà du nombre maximum figurant au Contrat. En cas de dépassement constaté par EDUSIGN du nombre maximum d'Utilisateurs figurant au Contrat, le Client deviendra immédiatement redevable envers EDUSIGN d'une redevance supplémentaire au tarif en vigueur.

Toute utilisation non expressément autorisée par EDUSIGN au titre du Contrat est illicite, conformément à l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- Toute forme d'utilisation du Logiciel ou de la Documentation de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un progiciel ou d'un progiciel similaire, équivalent ou de substitution;

Toute mise à disposition directe ou indirecte du Logiciel ou de la Documentation au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession ou prêt, même à titre gratuit, ou de le confier à un prestataire quelconque dans le cadre d'une externalisation sauf en cas d'accord préalable écrit d'EDUSIGN ;

- Toute utilisation pour un traitement non autorisé par EDUSIGN.

## 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EDUSIGN déclare détenir l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la conclusion du Contrat. Selon les dispositions de l'article 19.8 "Marques", le dépôt à l'INPI vaut aussi bien pour la marque que pour le Logiciel.

Le droit d'utilisation accordé par EDUSIGN par le Contrat n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice du Client.

En conséquence, le Client s'interdit tout acte, pouvant avoir pour objet ou pour effet de porter atteinte directement ou indirectement aux droits d'EDUSIGN sur le Logiciel, qui est notamment protégé par le Code de la propriété intellectuelle.

## 8. GARANTIE EN CONTREFAÇON

EDUSIGN garantit qu'il dispose de tous les droits de propriété intellectuelle permettant de conclure le présent Contrat et qu'à ce titre, les Services fournis en exécution du présent Contrat ne portent pas atteinte à des droits de tiers et ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante.

EDUSIGN garantit le Client contre toute action en revendication de tiers sur le fondement de la contrefaçon, de la concurrence déloyale et/ou des agissements parasitaires résultant de, ou liée à l'utilisation des Services par le Client. EDUSIGN prendra à sa charge l'ensemble des condamnations au principal, frais et accessoires auxquels pourrait être condamné le Client par une décision de justice.

## 9. ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE, CHAT ET EMAIL – MAINTENANCE – SUPPORT TECHNIQUE

Pendant la durée du Contrat, le Client bénéficie de la fourniture et l'installation des mises à jour correctives et technologiques de la Plateforme d'Exploitation.

EDUSIGN fournira une assistance disponible par chatbot et chat live directement sur le Logiciel. EDUSIGN fournira une assistance par email à [support@edusign.fr](mailto:support@edusign.fr).

Dans le cadre du Contrat, EDUSIGN met à la disposition du Client une équipe de consultants support pour assurer l'assistance technique et fonctionnelle du Logiciel. Cette assistance n'est pas dédiée au Client.

Exception faite des jours fériés et des jours exceptionnels de fermeture d'EDUSIGN, et sauf cas de force majeure tels que définis aux présentes, les heures d'intervention de cette équipe d'assistance sont de 9h00 à 18h00 (heure métropolitaine) du lundi au vendredi. EDUSIGN se réserve le droit de ne pas répondre à un appel téléphonique pour quelques raisons que ce soit.

EDUSIGN se réserve le droit de modifier ces horaires et préviendra par tout moyen à sa convenance le Client des nouvelles plages horaires.

Les Services comprennent les prestations suivantes:

- Un accès à l'assistance téléphonique pour l'Administrateur formé fournie exclusivement en accompagnement à l'utilisation du Logiciel ou pour le traitement des Anomalies. Le nombre d'appels téléphoniques n'est pas limité.
- La mise à jour du Logiciel sous réserve des dispositions du présent article.

La nécessité de réaliser une mise à jour est décidée unilatéralement par EDUSIGN au regard des évolutions légales et/ou technologiques.

Les mises à jour sont directement mises en œuvre par EDUSIGN sur le Logiciel et peuvent intégrer, selon les cas :

- o La correction des Anomalies,
- o L'apport d'améliorations des fonctions existantes.

Sont exclues des prestations réalisées par EDUSIGN au titre du présent Contrat :

- Une utilisation du Logiciel non conforme à la Documentation, aux consignes d'utilisation ou à sa Destination, ou encore une utilisation anormale, quelle que soit la raison (notamment en cas de négligence, erreur de manipulation, accident...);
- Tous travaux ou fournitures non explicitement mentionnés dans le Contrat, y compris la formation par téléphone du personnel du Client.
- Un problème de compatibilité entre le Logiciel et tout autre matériel du Client ou une défaillance de ce matériel ;
- La fourniture d'un réseau de télécommunications permettant l'accès au Logiciel ;
- Un problème de compatibilité entre les réseaux de télécommunications et le Logiciel;
- Une défaillance de l'un des éléments constituant l'environnement logiciel du Client (système d'exploitation, autres logiciels ou progiciels, systèmes réseaux...);
- D'une façon générale, le non-respect par le Client de ses obligations au titre du Contrat, et de tout autre contrat conclu avec EDUSIGN.

## 10. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Contrat ne couvre pas les prestations complémentaires préconisées par EDUSIGN ou sollicitées par le Client pour répondre à ses besoins spécifiques. Ainsi, par exemple, les prestations de conseil, de formation et de consulting feront l'objet d'un contrat séparé entre le Client et EDUSIGN. De même, l'assistance téléphonique aux utilisateurs autres que l'Administrateur fera l'objet d'un contrat séparé entre le Client et EDUSIGN.

## 11. COLLABORATION

Afin de permettre la réalisation de ce service, le Client s'engage notamment :

- À se reporter à la Documentation avant chaque demande d'intervention ;
- À mettre à disposition d'EDUSIGN toute information nécessaire demandée par EDUSIGN pour la compréhension et la résolution des Anomalies rencontrées ;
- À désigner, en son sein, un interlocuteur compétent en charge du traitement des Anomalies, et à ce qu'il soit disponible pendant toute l'intervention d'EDUSIGN;
- À faciliter l'accès du personnel de EDUSIGN à toutes ses installations si cela était nécessaire et à assurer au personnel de EDUSIGN un libre accès aux locaux ainsi qu'à lui indiquer un correspondant adéquat ;
- À installer et administrer ses équipements et applications non fournis par EDUSIGN, ainsi que ses réseaux.

De plus, nous sommes heureux de recevoir vos commentaires, idées ou suggestions (collectivement, les "commentaires"), mais vous acceptez que nous

puissions utiliser vos commentaires non confidentiels sans aucune restriction ni obligation envers vous, même après la résiliation du présent accord. La présente section ne limite ni n'affecte les droits que vous pouvez avoir en vertu des lois applicables en matière de protection des données.

## 12. REDEVANCE

Si, au cours de l'exécution du présent contrat, la situation économique, politique ou les conditions de fabrication ou de commercialisation en vigueur au moment de sa conclusion, se trouvaient manifestement modifiées, en particulier du fait d'une hausse majeure du prix de la gestion des serveurs, de l'archivage des documents, de la signature électronique ou des questionnaires affectant de façon sensible le marché des produits contractuels, et de façon générale, si les circonstances économiques sur lesquelles les parties s'étaient fondées lors de la conclusion du présent contrat, évoluaient de telle façon que son exécution par l'une des parties aurait des conséquences onéreuses inéquitables, les parties se rapprocheront pour adapter les conditions d'exécution du contrat à la nouvelle situation d'une façon équitable. À défaut d'accord dans le délai de 1 mois à compter de la mise en œuvre de la présente clause, le contrat pourra être résilié par l'une des parties moyennant le respect d'un préavis de 1 mois. Le présent contrat continuera aux mêmes conditions pendant toute la durée du préavis.

## 13. RÉSILIATION

### 13.1. Résiliation pour faute

En cas de manquement par l'une des Parties à une obligation essentielle prévue au Contrat, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de première présentation d'une lettre recommandée avec avis de réception ou d'un email notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra résilier le Contrat par lettre recommandée avec avis de réception ou email, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en application du Contrat.

La résiliation pour faute prend effet à la date de première présentation de sa notification, et elle entraîne la suspension immédiate de tous les accès du Client aux Services.

La résiliation ou la fin, pour quelque raison que ce soit, du présent contrat ne donne pas lieu au remboursement des sommes encaissées par EDUSIGN.

## 14. SAUVEGARDE DES DONNEES DU CLIENT APRES RESILIATION

En cas de résiliation du Contrat par le Client ou par EDUSIGN et quelle que soit la cause, le Client pourra demander une sauvegarde des données hébergées sur un périphérique de stockage choisi par EDUSIGN ou par e-mail, qui sera effectuée dans les délais et aux tarifs en vigueur pour cette prestation, excepté si

cette résiliation intervient exclusivement pour manquement de la société EDUSIGN au bon fonctionnement des Services.

Si le Client en fait la demande expresse, EDUSIGN s'engage à effacer et supprimer de son système les données appartenant au Client. Cette suppression aura lieu dans les 10 jours suivant la demande du Client. EDUSIGN ne sera alors plus responsable de l'archivage des feuilles de présence du Client.

EDUSIGN se réserve le droit de conserver les données nécessaires au bon fonctionnement de ce service pour une durée maximale de 10 ans ou pour la durée maximale légale autorisée si cette durée est moindre, sauf demande contraire expresse du client.

## 15. RESPONSABILITÉ

### 15.1. Responsabilité du Client

Le Client et l'Utilisateur s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles, de respect de la vie privée et plus généralement s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Les Parties reconnaissent que seul le Client dispose de la capacité à maîtriser et à connaître le contenu transitant par la Plateforme d'Exploitation.

Le Client garantit qu'il dispose de toutes les autorisations d'utilisation et/ou de diffusion sur le territoire, des informations et données de toute nature, hébergées par EDUSIGN et est seul responsable des conséquences de leur mise à disposition du public.

Le Client s'interdit d'inclure dans les données hébergées par EDUSIGN des éléments illicites, tels que des propos diffamatoires et racistes.

En cas de manquement aux dispositions de la loi du 21 juin 2004 (« LCEN ») constaté par une autorité judiciaire au sens de cette même loi, ou en cas d'injonction délivrée par l'autorité judiciaire de supprimer un contenu litigieux, EDUSIGN pourra prendre toute disposition nécessaire pour supprimer ce contenu ou en empêcher l'accès, sans accord préalable du Client. Il devra seulement l'en informer, a priori ou a posteriori.

En cas de réclamation amiable ou de mise en demeure d'un tiers adressée à EDUSIGN estimant que le contenu est illicite ou lui cause un préjudice, EDUSIGN informera sans délai le Client.

S'il apparaît à EDUSIGN que des données hébergées pour le compte du Client sont manifestement illicites, EDUSIGN pourra prendre toute mesure utile afin de supprimer l'accès au contenu litigieux ou d'en rendre l'accès impossible, et en informera le Client.

La suspension ou l'interruption de l'accès au contenu pour les motifs mentionnés ci-dessus ne donnera droit au versement d'aucun dédommagement de la part d'EDUSIGN au Client.

Par ailleurs, le Client restera redevable à EDUSIGN de l'intégralité du prix convenu pendant toute la période de suspension ou d'interruption.

En tout état de cause, le Client garantit EDUSIGN des conséquences notamment financières de tout recours, toute action, et a fortiori toute condamnation auxquels EDUSIGN pourrait être exposée en raison de données illicites qu'il aurait fait héberger par EDUSIGN dans le cadre du Contrat.

### 15.2. Responsabilité d'EDUSIGN

En tout état de cause, la responsabilité d'EDUSIGN ne pourra être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté.

Toutefois EDUSIGN s'engage à mettre tous les moyens dont elle dispose en œuvre pour assurer les meilleures garanties sur l'intégrité des données et notamment :

- L'utilisation systématique de versions récentes de logiciels Antivirus.
- Le stockage sur des disques à technologies redondantes. (L'information est copiée en temps réel sur plusieurs disques, la défaillance d'un disque ne génère pas d'interruption des Services).
- La sauvegarde quotidienne des données.
- Le test régulier des procédures de restauration.
- Le cryptage des données sensibles.

EDUSIGN ne pourra être tenue responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du Client ou de l'Utilisateur du fait d'une utilisation illicite du Logiciel.

Au titre des présentes, EDUSIGN est tenue à une obligation de moyens et ne sera pas tenue pour responsable de tout retard intervenu dans l'exécution des Services.

En outre, la responsabilité d'EDUSIGN ne peut être engagée en cas d'application erronée ou d'absence d'application des conseils d'utilisation fournis dans le cadre de l'assistance ni en cas d'application de conseils n'émanant pas d'EDUSIGN.

En aucun cas EDUSIGN n'est responsable ni du fait de tiers, ni des préjudices indirects tels que, notamment, pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque.

Hormis les cas d'action en contrefaçon, toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un

préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation.

## 16. DÉCLARATION

Le Client déclare bien connaître internet, ses caractéristiques et ses limites, et reconnaît notamment :

- Que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celle-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée ;
- Que certains réseaux spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès qui ne permettront pas l'accès au Logiciel.
- Que les utilisateurs du Logiciel sont susceptibles d'être localisés en tous lieux à travers le monde, et que le contenu du Logiciel peut être reproduit, représenté ou plus généralement diffusé sans aucune limitation géographique ;
- Que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toutes informations à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls
- Que la mise à disposition du contenu du Logiciel aux utilisateurs peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisées et être, en conséquence, corrompue en dépit de la délivrance par EDUSIGN d'un accès protégé par un mot de passe.

## 17. MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION

Le Client est informé et accepte expressément que, conformément aux dispositions légales applicables :

- Les Logiciels EDUSIGN comportent des dispositifs techniques (cookies ou autres technologies) qui notamment, lors d'une connexion Internet, permettent au Client via un web- service, soit automatiquement, soit le cas échéant à l'initiative d'EDUSIGN, d'envoyer à EDUSIGN des informations sur l'identification du Client (adresse IP),
- Les informations obtenues par EDUSIGN grâce à ces dispositifs techniques sont également susceptibles d'être utilisées par EDUSIGN dans le cadre de lutte anti-contrefaçon, pour repérer et empêcher une éventuelle utilisation illicite ou non-conforme du Logiciel.

## 18. FORCE MAJEURE

La responsabilité des Parties sera entièrement dérogée si l'inexécution d'une partie ou de la totalité des obligations mises à la charge de l'une d'elles résulte d'un cas de force majeure.

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendent l'exécution du Contrat et les parties se réunissent afin de déterminer les modalités de poursuite éventuelle de leurs relations.

Les parties prendront contact par email ou lettre recommandée avec accusé de réception.

Les parties ont 7 jours pour s'avertir d'un cas de force majeure. Les parties auront 14 jours pour répondre à cet avertissement. Les parties auront 30 jours pour négocier un nouvel accord ou décider de garder le présent accord.

Les échanges pourront se faire par tout moyen et en tout lieu communément décidé par les parties. En cas de désaccord, la réunion se tiendra à distance, à l'aide d'un logiciel de visioconférence choisi par EDUSIGN.

Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à un (1) mois, le Contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire entre les Parties.

De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure ou de cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français : blocage, perturbation ou encombrement des réseaux de télécommunication, la mauvaise qualité du courant électrique, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, les intempéries, les épidémies, les tremblements de terre, les incendies, les tempêtes, les inondations, les dégâts des eaux, les restrictions gouvernementales ou légales, ainsi que les modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation.

## 19. DISPOSITIONS DIVERSES

### 19.1. Évolution des conditions générales

EDUSIGN se réserve le droit de modifier à tout moment les CGU. Ces évolutions entreront en vigueur et s'appliqueront à tous les Clients et Utilisateurs dès l'information de l'Administrateur par EDUSIGN.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement auprès de l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées au sein des présentes CGU ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause. L'annulation de l'une des stipulations des présentes CGU n'entraînera pas l'annulation de celles-ci dans son ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des signataires, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général des présentes. En cas d'annulation d'une des stipulations des présentes CGU, considérée comme non substantielle, les parties s'efforceront de négocier une clause économiquement équivalente.

## 19.2. Confidentialité

Les données appartenant au Client et gérées par les Services sont et demeurent la propriété du Client. EDUSIGN s'engage à garder ces données confidentielles, à n'effectuer, en dehors des nécessités techniques et de sauvegarde, aucune copie des données, à n'en faire aucune utilisation autre qu'à des fins statistiques ou que celles prévues pour l'exécution du présent Contrat.

Réciproquement, le Client s'engage à garder une confidentialité totale sur les prix des services d'EDUSIGN dans le cadre du Contrat.

## 19.3. Renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans le Contrat ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou action à l'encontre d'EDUSIGN ou de l'une quelconque des sociétés du groupe auquel EDUSIGN appartient ayant trait à l'exécution du Contrat et qui serait formulée plus de douze (12) mois après avoir pris connaissance du fait générateur.

## 19.4. Cession du Contrat

Le Contrat entre le Client et EDUSIGN est conclu intuitu personae.

En conséquence, les droits du Client découlant du Contrat ne peuvent être cédés, sous-licenciés, vendus ou transférés de quelque autre manière par le Client, sauf accord préalable écrit d'EDUSIGN.

## 19.5. Intégralité

Le Contrat exprime l'intégralité des obligations des parties. En cas de difficultés d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par le Client, ne pourra s'intégrer au Contrat ni a fortiori y contrevenir ou en modifier la portée, à l'exception des commandes du Client acceptées par EDUSIGN.

Sauf exception stipulée de manière particulière en son sein, le Contrat ne peut être modifié que par un avenant dûment signé par les personnes autorisées ou mandatées par le Client et EDUSIGN.

## 19.6. Nullité

Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée, et les Parties s'engagent à

se rapprocher pour convenir d'une disposition similaire et purgeant le motif d'invalidité affectant la stipulation préexistante.

## 19.7. Référence commerciale

EDUSIGN pourra faire état du nom du Client et de son logo pour la promotion du Logiciel.

## 19.8. Marques

EDUSIGN est une marque déposée propriété d'EDUSIGN. Sans autorisation expresse d'EDUSIGN, le Client et l'Utilisateur s'engagent à ne pas les utiliser ou les diffuser de quelque manière que ce soit.

## 19.9. Notifications

Toutes les notifications, pour être valides, devront avoir été effectuées à l'adresse mentionnée au Contrat, par lettre recommandée avec avis de réception ou par email. Tout délai courra à compter de la date de première présentation de ladite lettre ou email.

## 19.10. Non sollicitation de personnel

Sans accord exprès et préalable de l'autre Partie, chacune des Parties s'interdit expressément de solliciter en vue d'une embauche, ou d'embaucher directement ou indirectement tout membre du personnel de l'autre Partie participant ou devant participer à l'exécution du Contrat, même si la sollicitation initiale est suscitée par le membre du personnel lui-même. Cette présente interdiction s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant les douze mois qui suivent la fin du Contrat. En cas de non-respect, la Partie défaillante sera redevable envers l'autre Partie d'une indemnité forfaitaire d'un montant égal aux salaires bruts perçus effectivement pendant les douze mois précédents le départ de la personne sollicitée.

## 19.11. Informatique et liberté

Les données personnelles recueillies sur le Client ou l'Utilisateur à l'occasion de la conclusion du Contrat, sont soumises aux dispositions de la loi n° 78-17 du 17 juin 2019 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés. Le Client dispose en conséquence du droit d'opposition, du droit d'accès et du droit de rectification prévu.

## 19.12. Loi et attribution de compétence

Le Contrat est régi par la loi française.

En cas de litige et après tentative de règlement amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce de Versailles (Yvelines) nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures sur requête ou d'urgence, et les procédures d'injonction de payer et leurs suites.

En cas de différend naissant à propos du présent contrat, les Parties s'obligent à recourir à la médiation avant toute saisine du juge. Un médiateur ayant des connaissances relatives à l'activité des Parties est désigné médiateur par les parties. Il est saisi par la partie la plus diligente et dispose alors d'un délai de un mois pour mener à bien cette mission. Les parties peuvent

décider de proroger ce délai d'un commun accord. Aucune saisine du juge ne pourra avoir lieu avant son expiration, si ce n'est de l'accord exprès des parties. Celles-ci s'engagent à collaborer de bonne foi avec le médiateur.

Le médiateur a pour mission d'assister les parties afin qu'elles règlent amiablement leur différend. Le médiateur entend à cette fin chaque partie, ainsi que toute personne dont il jugerait devoir recueillir les observations. Il peut solliciter la communication de tout document utile à sa mission. Le médiateur est tenu au secret professionnel. Sa rémunération est supportée de manière égale par les deux parties.

À la fin de sa mission, le médiateur rend un rapport exposant les diligences accomplies, les difficultés rencontrées et la solution qu'il préconise. Si les Parties sont d'accord avec la solution proposée, un contrat de transaction reprenant les concessions réciproques faites par les parties pour mettre fin au différend. Faute pour celle-ci de recueillir l'assentiment des deux parties, la plus diligente d'entre elles pourra saisir les arbitres compétents afin de faire trancher le différend.

## 20. MIS À DISPOSITION DES SERVICES

Le Service et tout EDUSIGN sont fournis " en l'état " et " selon la disponibilité " sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, d'exactitude, d'exhaustivité, d'actualité, d'absence d'interruption, de virus ou d'autres défauts, et de non-violation.

Votre seul recours contre nous en cas d'insatisfaction à l'égard du Service ou de tout EDUSIGN est de cesser d'utiliser le Service ou ledit EDUSIGN. En aucun cas, ni nous, ni nos sociétés affiliées, filiales, dirigeants, administrateurs, employés, agents, concédants de licence ou fournisseurs de services ne seront responsables de tout dommage, y compris, sans s'y limiter, les dommages indirects, consécutifs, spéciaux, accessoires ou punitifs, résultant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser le service ou EDUSIGN, que ce soit sur la base d'une garantie, d'un contrat, d'un délit ou de toute autre théorie juridique, et que nous ou nos sociétés affiliées soyons ou non informés de la possibilité de tels dommages.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, EDUSIGN n'assume aucune responsabilité pour (i) les erreurs, les fautes ou les inexactitudes de EDUSIGN ; (ii) les dommages corporels ou matériels, de quelque nature que ce soit, résultant de votre accès au service ou de son utilisation ; (iii) Tout accès ou utilisation non autorisé de nos serveurs sécurisés et/ou de toute information, y compris les informations personnelles ou financières, qui y sont stockées ; (iv) Toute erreur, faute, perte, dommage ou accès non autorisé résultant de l'utilisation d'applications tierces par vous, par vos utilisateurs finaux ou par EDUSIGN en votre nom ; (v) Toute interruption ou cessation de transmission vers ou à partir du Service ; (vi)

Tout bogue, virus, cheval de Troie ou autre qui pourrait être transmis à ou par l'intermédiaire de notre Service par un tiers ; (vii) toute erreur ou omission dans toute propriété intellectuelle de EDUSIGN ou pour toute perte ou dommage encouru à la suite de l'utilisation de toute propriété intellectuelle de EDUSIGN postée, envoyée par courriel, transmise ou autrement rendue disponible par le Service ; et/ou (viii) le contenu de l'utilisateur ou la conduite diffamatoire, offensante ou illégale de tout tiers. En aucun cas EDUSIGN, ses sociétés affiliées, ses agents, ses directeurs, ses employés, ses fournisseurs ou ses concédants de licence ne pourront être tenus responsables envers vous de toute réclamation, procédure, responsabilité, obligation, dommage, perte ou coût lié à la présente convention pour un montant supérieur à 100 €.

Cette section de limitation de responsabilité s'applique que la responsabilité alléguée soit basée sur un contrat, un délit, une négligence, une responsabilité stricte ou toute autre base, même si EDUSIGN a été avisé de la possibilité d'un tel dommage. La limitation de responsabilité qui précède s'appliquera dans toute la mesure permise par la loi dans la juridiction applicable et s'appliquera indépendamment du succès ou de l'efficacité des autres recours.

Certains États n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Le présent contrat vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre.

## 21. PAIEMENTS ET FACTURATION

Les utilisateurs du Service peuvent être amenés à fournir les détails de leurs coordonnées bancaires à EDUSIGN ou au prestataire de services de paiement retenu par EDUSIGN (le "PSP"). Les utilisateurs seront responsables du paiement de tous les frais applicables liés à leur utilisation du Service (les "Frais"). Vous êtes seul responsable de toutes les taxes fédérales, étatiques et locales, y compris les taxes de vente, d'utilisation, de TVA ou de transactions similaires imposées sur votre abonnement payant au Service, à moins que vous ne fournissiez à EDUSIGN un certificat d'exonération fiscale valide ("Taxes"). Toutes les Taxes payables par vous seront indiquées séparément et exclues des Frais. Nonobstant ce qui précède, vous n'aurez aucune responsabilité pour les taxes qui sont statutairement imposées à EDUSIGN, y compris les taxes ou les frais basés sur le revenu net ou brut de EDUSIGN.

Tous les plans payants doivent indiquer un compte de paiement valide. Les comptes gratuits ne sont pas tenus de fournir des informations sur le compte de paiement. Nous vous facturerons immédiatement lors de toute mise à niveau du plan gratuit vers un plan payant.

Pour les plans de paiement mensuel, le service est facturé à l'avance sur une base mensuelle et n'est pas



remboursable. Il n'y aura pas de remboursement ou de crédit pour les mois partiels de service, ni de remboursement pour les mises à niveau ou les déclassements, ni de remboursement pour les mois non utilisés avec un compte ouvert.

Pour les plans de paiement annuels, le service est facturé à l'avance pour des périodes d'abonnement d'un (1) an et n'est pas remboursable. Votre plan annuel sera automatiquement renouvelé pour des périodes d'abonnement successives d'un (1) an, et les frais applicables vous seront facturés à chaque anniversaire annuel de votre achat, sauf si vous annulez votre plan de compte avant la fin de la période annuelle en cours. Il n'y aura pas de remboursement ou de crédit pour des périodes de service partielles, de remboursement de mise à niveau ou de déclassement, ou de remboursement pour des périodes non utilisées avec un compte ouvert.

Certains crédits peuvent s'appliquer lorsque vous achetez une mise à niveau du service ou que vous passez d'un plan mensuel à un plan de paiement annuel.

Dans la mesure où votre utilisation du Service dépasse les limites d'utilisation prévues dans votre plan de paiement (comme indiqué sur <https://edusign.fr/tarifs> ou <https://edusign.app/school/settings>), et incluant mais non limité aux catégories d'utilisation des émargements, de crédits de signature, de modèles de documents, d'alertes, d'utilisateurs), EDUSIGN se réserve le droit de vous facturer des frais de dépassement pour toute utilisation excessive, à la seule discrétion de EDUSIGN.

Nous nous réservons le droit de modifier nos frais et d'instituer de nouveaux frais à tout moment (y compris, pour plus de clarté, pour tout renouvellement), en vous en informant par courriel, par écrit ou sur papier, ou en publiant un tel avis sur notre site web, comme déterminé par EDUSIGN à notre seule discrétion. Votre utilisation du Service après une telle notification constitue votre acceptation de tous les frais nouveaux ou augmentés.

EDUSIGN propose également un paiement en ligne annuel ou mensuel. Si une de ces options est choisie, le paiement s'effectuera en chaque début de mois de consommation à compter du premier jour de facturation.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1342-10 du Code civil, il est expressément convenu que, dans l'hypothèse où seraient dues plusieurs factures et que le Client procéderait à un règlement partiel, EDUSIGN sera libre d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera, nonobstant toute indication contraire émise par le Client.

En outre, en cas de retard de paiement par le Client, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40 €) sera due de plein droit par ce dernier. Une indemnisation complémentaire sera réclamée par EDUSIGN, dès lors que les frais de recouvrement effectivement exposés seront supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire précitée.

La redevance de droit d'utilisation ainsi que toutes les autres sommes dues au titre des présentes sont indiquées hors TVA, droits de douane, retenues à la source et hors toutes taxes applicables, lesquelles sont à la charge du Client. Dans l'hypothèse où il existerait une retenue à la source, des droits de douane ou une taxe d'importation, le Client paiera ces taxes aux autorités fiscales compétentes et adressera spontanément à EDUSIGN la preuve de leur paiement.

En outre, et sans préjudice de son droit à réclamer des dommages et intérêts par toute voie de droit, ni de son droit de résilier le Contrat, en cas de non règlement, trente

(30) jours au-delà du terme de paiement convenu, malgré mise en demeure restée infructueuse, EDUSIGN se réserve le droit de suspendre ses obligations au titre des présentes y compris l'accès au Logiciel, jusqu'à complet règlement du principal, des pénalités, des frais de rétablissement des Services et des intérêts.

Aucune compensation ne pourra intervenir sans l'accord préalable et par écrit d' EDUSIGN.

Cette suspension n'entraîne aucune modification du montant de la redevance mensuelle qui reste dû pour toute la période en cours.

Les Services reprendront dès que la cause de suspension aura été supprimée, sans prolongation de la période en cours.

## **22. Conservation des données personnelles et RGPD**

### **22.1. Données récoltées**

Seules les données utiles au bon fonctionnement des services fournis par EDUSIGN dans le cadre du contrat établi avec Le Client ainsi que de l'application EDUSIGN sont utilisées.

### **Données susceptibles d'être collectées, liste non exhaustives.**

- Email
- Nom
- Prénom
- Adresse ip
- Organisation
- Géolocalisation (non stockée et optionnelle)
- Mot de passe
- Modèle de l'appareil
- Navigateur
- Signature
- Titre professionnel
- Téléphone
- Photo de profil
- Formation
- Messages à destination de notre service client
- Motif d'absence
- Coordonnées bancaires
- Score NPS
- Informations d'horodatage et de durée de visite
- Pages visitées

- Clics et autres interactions sur les différentes pages
- Toute autre donnée ajoutée par un Utilisateur de Edusign

Selon les paramètres établis par l'Administrateur sur EDUSIGN, il est possible que EDUSIGN récolte, conserve et utilise d'autres données à caractère personnel. EDUSIGN n'est aucunement responsable de l'ajout de données sensibles sur EDUSIGN par le Client ou un Utilisateur.

Ces données peuvent être conservées jusqu'au maximum de la durée légale.

Ces données sont communiquées aux sous-traitants de la société EDUSIGN, dont les services sont utiles pour respecter le contrat entre EDUSIGN et le Client.

Les données sont récupérées et stockées par tous les moyens sécurisés à disposition de la société EDUSIGN.

Le Client peut à tout moment contacter EDUSIGN afin de réduire la durée de conservation ou de la supprimer. Cette demande peut se faire par lettre recommandée ainsi que par email à [dpo@edusign.fr](mailto:dpo@edusign.fr). EDUSIGN prendra des mesures adéquates afin de répondre à la demande exprimée par le Client.

Les informations concernant le traitement des données par EDUSIGN dans le cadre de la RGPD sont disponibles au public sur un des sites de EDUSIGN. À ce jour à l'adresse <https://www.edusign.fr/rgpd>